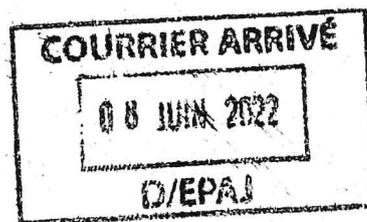


REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE



Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T)
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à : Demande d'autorisation envi-
ronnementale la sur l'eau pour
les travaux de reprise et d'cré-
-lioration des réseaux pluviaux
au quartier Anse l'Étang

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Demande d'autorisation environnementale
la sur l'eau par les travaux de reprise et d'améliora-
-tion des réseaux pluviaux du quartier Anse l'
Étang à Tartane.

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° R02-2022-03-09-0004 en date du 9 MARS 2022 de

M. le Maire de : _____

M. le Préfet de : MARTINIQUE

Président de la commission d'enquête – Commissaire enquêteur :

M. ALONZEAD qualité _____

Membres titulaires : M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

Membres suppléants : M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 5 avril 2022 au 4 MAI 2022

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : Mairie de TRINITE

Autres lieux de consultation du dossier : _____

Registre d'enquête :

comportant 19 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à : _____

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : _____

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les mercredi 5 AVRIL de 9 à 12 et de _____ à _____

les mercredi 13 AVRIL de 9 à 12 et de _____ à _____

les jeudi 21 AVRIL de 9 à 12 et de _____ à _____

les mercredi 29 AVRIL de 9 à 12 et de _____ à _____

les mercredi 4 MAI de 9 à 12 et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

Les 5 AVRIL 2022 de 9 heures 00 à 12 heures 00

Observations de M⁽¹⁾

04/05/2022. Line NUMA-BOCAGE

Projet d'aménagement utile qui devrait être réalisé le plus rapidement possible pour la préservation des habitations et de l'état des routes.



⁽¹⁾ Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

A/m

Le 4 MAI 2022 à _____ heures _____

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), ALONZEAU JEAN-NICHEL déclare clos le présent registre
qui a été mis à la disposition du public pendant tranta jours consécutifs,
du MARS 2022 au 04 MAI 2022
de _____ heures _____ à _____ heures _____ et
de _____ heures _____ à _____ heures _____

Les observations ont été consignées au registre

par 1 personnes (pages n° 2 à _____).

En outre, j'ai reçu _____ lettres ou notes écrites

qui sont annexées au présent registre : _____

1 lettre en date du _____ de M _____

2 lettre en date du _____ de M _____

3 lettre en date du _____ de M _____

4 lettre en date du _____ de M _____

5 lettre en date du _____ de M _____

6 lettre en date du _____ de M _____

signature



Le présent registre ainsi que les trois messages électroniques pièces
qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins,

le 8 juin 2022
à M. le Préfet de Martinique, DEAL

(Voir mentions de clôture en page 19)

**RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
SONT ANNEXÉS AU PRÉSENT REGISTRE**